



MAIRIE
83310 LA MOLE

Téléphone : 04.94.40.05.80
Email : contact@lamole.fr

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION DE MANIFESTATION
ET D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU
DOMAINE PUBLIC**

(SAUF VENTE AU DEBALLAGE RELEVANT DU CERFA n°13939*01)

ATTENTION

Le présent formulaire ne constitue pas une autorisation d'occupation. Seul l'arrêté municipal donne droit à occuper le domaine public.

Il est rappelé que les autorisations sont délivrées à titre précaire et révoquant.

Elles revêtent par ailleurs un caractère strictement personnel et ne peuvent donc faire l'objet d'aucune cession ou sous-location au bénéfice d'un tiers.

Conformément au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L.2122-1 et 2125-1

Toute demande doit être transmise au moins de 1 mois avant la date prévue de la manifestation.

- **PRESENTATION DE LA MANIFESTATION :**

Nom de la manifestation : _____

Dates : _____ Horaires _____

- a. Nom et prénom du demandeur :
- b. Nature de la manifestation /animations envisagées
- c. Date(s) et horaire(s) de montage des installations :
- d. Date(s) et horaire(s) de démontage des installations :
- e. Site demandé :
- f. Date et heure du retrait complet de la structure :
- g. Nom de l'évènement :

h. Contact sur place :

i. Surface emprise au sol en m2 :

- **ORGANISATEUR :**

j. Demandeur : _____

k. Titre ou qualité (Président, Responsable, Gérant...) : _____

l. Nom de l'association ou de la société : _____

m. SIRET : _____

n. Adresse : _____

o. Téléphone : _____ Courriel : _____

- **OBJET DE LA DEMANDE :**

Fournir impérativement le plan d'implantation de la manifestation, mentionnant toutes les installations. Ce plan devra être à l'échelle.

Dans le cas d'un défilé, cortège, procession, joindre l'itinéraire souhaité rue par rue.

Dimension de la surface au sol occupée :

- Largeur : _____m

- Longueur : _____m

Pour votre installation, vous avez besoin d'un :

- Branchement électrique : oui : non :

- Branchement d'eau : oui : non :

Nature de la manifestation (cirque, exposition, restauration...) :

Lieu de la manifestation :

Occupation du domaine public : Oui Non

Durée de la manifestation :

Date et heure du début du montage de la structure :

Date et heure de fin de montage :

Date et heure de la 1ère manifestation :

Effectif du public accueilli :

Gradins : oui non

Dimensions de l'installation :

Nombre d'issues de secours :

Largeur :

Installations de chauffage : oui non

Type d'éclairage de sécurité :

Nombre :

Nombre d'extincteurs :

Positionnement et types :

Distance d'un point d'eau permettant la lutte contre l'incendie :

Alarme incendie type :

Qualification du personnel chargé de l'incendie :

Encadrement manifestation :

Nécessité service de Police Municipale :

Cortège sur espace public : oui non

Si oui, nom des voies empruntées :

Date des cortèges :

Horaires des cortèges :

A joindre le plan de chaque cortège à remettre obligatoirement

Pour information :

- Il est interdit de s'accrocher sur le mobilier urbain type candélabre de la Commune ;
- Il est interdit de se brancher sur les points électriques recensés de la Commune sans autorisation de la collectivité ;
- Aucun ancrage au sol (pieu planté au sol) ;
- L'organisateur est informé que le nettoyage de l'espace public occupé par la manifestation est à sa charge. Les lieux doivent être rendus propres et exempts de déchets, les invendus et encombrants seront évacués par les exposants dans les containers ou en déchetteries, et ne devront pas être laissés au sol ni déposés au pied de colonnes à tri ou containers à ordures ménagères ;

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

L'organisateur devra impérativement transmettre, en annexe de ce formulaire, de tous les participants à l'évènement :

- Extrait KBis de moins de 3 mois,
- Une attestation d'assurance en Responsabilité Civile pour les dommages corporels, matériels et immatériels à l'égard des tiers qui pourraient résulter de l'organisation et du déroulement de la manifestation,
- Une attestation de conformité (avec visa de contrôle périodique si équipement de plus de 2 ans),
- Copie du registre de sécurité,
- Attestation de vérification des installations électriques,
- Attestation de vérification de l'assemblage (tous les deux ans par bureau de vérification agréé par le Ministère de l'intérieur) – article CTS 34,
- Registre Insee pour les associations,
- Plan détaillé des lieux,
- Pièce d'identité,
- Copie ou récépissé de déclaration de la licence d'autorisation d'un débit de boisson et/ou de la licence de restauration,

2 – RESPONSABILITE DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur demeure responsable de l'organisation générale de son animation. Il doit être en mesure d'assurer, par tout moyen, la sécurité de la manifestation, y compris pendant les périodes de montage et de démontage des installations (matériel).

FAIT A _____ LE _____

SIGNATURE

Récépissé déclaration copie à remettre au déclarant :

CADRE RESERVE A L'AUTORITE ADMINISTRATIVE :

Demande reçue le : Réponse rendue le :

Arrêté n° Montant de la redevance :
(Pour occupation du domaine public)

A renvoyer par mail à :

- contact@lamole.fr

- police@lamole.fr

Si besoin de renseignements complémentaires, veuillez prendre contact auprès de la Police Municipale :

Police Municipale : 06.79.63.31.99 / 06 82 48 95 56

Par mail : police@lamole.fr